



Cette annexe au contrat est régie par les dispositions de l'entente collective en vigueur entre l'APFTQ et l'ARRQ (section télévision) qui en fait partie intégrante



ASSOCIATION DES
PRODUCTEURS DE
FILMS ET DE
TÉLÉVISION DU
QUÉBEC

ENTRE : (nom et adresse du producteur)

ET : (nom et adresse du réalisateur ou de la compagnie)

Ci-après appelé le PRODUCTEUR

Ci-après appelé le RÉALISATEUR

Si le producteur n'est pas membre de l'APFTQ, il ne peut se prévaloir du présent contrat avant d'avoir signé la lettre d'adhésion apparaissant à l'Annexe Z de l'entente collective et acquitté les frais d'utilisation qui y sont prévus (article 3.3).

Si le producteur est une corporation créée pour la production, indiquer le nom du producteur membre de l'APFTQ :

Si le réalisateur est représenté par une compagnie, pour les fins du présent contrat la compagnie fait valoir qu'elle a retenu les services de _____ (nom du réalisateur). Le réalisateur certifie avoir institué la compagnie comme son agent dûment autorisé pour les fins du présent contrat.

Membre ARRQ N° de membre : _____

Non-membre ARRQ

Si applicable : N° TPS _____ N° TVQ : _____ N° assurance sociale: _____

Si l'artiste fournit ses services au moyen d'une société ou personne morale, N° CSST : _____

Conditions particulières ou supplémentaires :

Et les parties ont signé à _____ ce _____

Nom du producteur

Nom du réalisateur

Signature du producteur

Signature du réalisateur